

2017/2018

# OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

## SCIENCES

### LICENCES

Mathématiques : informatique / physique / physique prépa concours  
Sciences de la vie : biologie / environnement

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Métiers de la biotechnologie / Métiers de l'optique / Métiers du démantèlement, du désamiantage, de la dépollution et des déchets (« 3D+ ») / Vision pour la robotique industrielle / Métiers des risques et impacts environnementaux (« RIE »)

### MASTERS

Management de projet et innovation en biotechnologie («BIOTIN») / Risques environnementaux et sûreté nucléaire (« RESNUC »)

## ARTS

### LICENCE

Design

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Création, conception et développement de produits textiles et dérivés / Oenotourisme et projet culturel

### MASTERS

Design-Innovation-Société MEEF arts appliqués

## LETTRES, LANGUES, HISTOIRE

### LICENCES

LLCER Anglais / LLCER Espagnol / Lettres modernes appliquées / Histoire et patrimoine

### LICENCE PROFESSIONNELLE (accès à bac+2)

Médiation du patrimoine historique et archéologique

## DROIT, ECONOMIE, GESTION

### LICENCES

AES / Droit

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Agent de recherches privées (« ARP ») / Chargé de clientèle en assurance / Métiers du notariat / Management durable des organisations

### MASTERS

Droit public des affaires locales  
Enseignement clinique du droit des affaires

## PSYCHOLOGIE

### LICENCE

Psychologie

### MASTERS

Psychologie sociale et environnementale  
Psychologie clinique et psychopathologie en thérapie cognitivo-comportementale et émotionnelle

L'université de Nîmes remercie les entreprises qui lui versent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage et contribuent ainsi à garantir la qualité de ses formations.

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Encouragez la formation de vos futurs collaborateurs grâce au seul impôt libre d'affectation !



### > CONTACTS TAXE D'APPRENTISSAGE

Myriam JANIN  
Chargée de mission Apprentissage  
apprentissage@unimes.fr

Corinne LEGAL LA SALLE  
Chargée de mission Relations avec les entreprises  
corinne.legalasalle@unimes.fr



Crédits photo : Université de Nîmes - iStock

UNIVERSITÉ DE NÎMES  
Rue du Docteur Georges Salan -  
CS 13019 - F-30021 Nîmes - Cedex 1  
Tél. (0) 4 66 36 46 46 - Fax (0) 4 66 36 45 87

contact@unimes.fr / www.unimes.fr  
facebook.com/unimesfr / twitter@unimesfr





Avec le soutien du monde socio-économique et industriel, l'université de Nîmes s'attache à développer des filières professionnelles assurant une intégration efficace et rapide des étudiants dans les entreprises.

### > UN CHOIX D'AVENIR

Nous investissons le montant de la taxe en formations et équipements, garantissant ainsi la performance de nos diplômés qui seront vos futurs collaborateurs !

**Verser votre taxe d'apprentissage 2018 à l'université de Nîmes, c'est transformer une obligation légale en investissement utile.**

Chaque année, la **TAXE D'APPRENTISSAGE** permet :

- > Le développement de formations de qualité, adaptées à vos besoins ;
- > L'accompagnement et le suivi des étudiants en stage ;
- > Le financement de séminaires de mise en situation permettant aux étudiants de découvrir le montage de projet et la création d'entreprise ;
- > L'achat d'équipements pédagogiques innovants (appareils de mesure spécifiques, outils d'analyse ...) ;
- > L'intervention de professionnels ;
- > L'élargissement des bases documentaires métier.

## > LES MODALITÉS DE VERSEMENT

Répartition de la taxe d'apprentissage versée

Taxe brute 0,68% de la Masse Salariale			
51% Fraction régionale pour l'apprentissage	26% Quota	23% Hors quota (ou barème)	
		65% Cat.A (CAP à Bac+2)	35% Cat.B (Bac+3 au doctorat)
<b>Ce que vous pouvez verser à UNÎMES</b>			35% Cat.B

### Démarche

1. Choisissez votre **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage Agréé (OCTA\*)**.
2. Envoyez votre **promesse de versement** de la taxe d'apprentissage afin que nous nous assurions du bon versement aux formations que vous aurez désignées (bordereau ci-joint).
3. Envoyez **vos règlement et votre formulaire déclaratif de versement à l'OCTA** de votre choix.

### Sur le bordereau, indiquez clairement et obligatoirement :

- **Université de Nîmes - Rue du Dr Georges Salan CS13019 - 30021 NÎMES CEDEX I**
- **Intitulé de la formation visée**
- **Code UAI : 0301687W**
- **Montant à affecter**

**Si vous souhaitez allouer le maximum de votre taxe à UNÎMES pour les formations Bac+3 au doctorat, préciser « montant maximum » pour la catégorie B.**

Vous avez également la possibilité d'effectuer des versements directs en nature à l'université de Nîmes (matériel informatique, scientifique ou pédagogique).

Un reçu libératoire vous sera adressé en retour.  
N° SIRET : 130 003 759 0001 I

\* Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Organismes professionnels et interprofessionnels

## VOTRE PROMESSE DE VERSEMENT

Avant le 28 février 2018



À retourner par courrier à :  
Université de Nîmes - BA2IP  
Rue du Dr Georges Salan - CS 13019  
30021 Nîmes Cedex I  
ou par mail à : TA@unimes.fr

Entreprise : .....

Raison sociale : .....

.....

Activité : .....

Responsable du versement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....

### Formation bénéficiaire (facultatif)

Intitulé (retrouvez-le au dos) : .....

.....

.....

.....

### Taxe versée par l'intermédiaire de l'organisme collecteur

Nom : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Montant : .....€